



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 1^{er} novembre 2023 — N° 75

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Centre de la petite enfance populaire Saint-Michel inc.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Claude Hardy.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Centre Saint-Pierre.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de la campagne de sensibilisation et de financement Noeudvembre.

1^{er} novembre 2023

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner le Mois national de sensibilisation à l’adoption.

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Louise Thouin.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l’organisme Le Groupe de personnes handicapées Les Alcyons inc.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner le 275^e anniversaire de la ville de Saint-Hyacinthe.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l’organisme Services Kam-Aide inc.

Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire des Chevaliers de Colomb du conseil de Roberval n° 2442.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l’entreprise d’économie sociale Amélys.

1^{er} novembre 2023

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 38 Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 38.

Dépôts de documents

Mme Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dépose :

Le plan d'immigration du Québec 2024;

(Dépôt n° 1058-20231101)

1^{er} novembre 2023

Les orientations pluriannuelles de la planification de l'immigration au Québec pour les années 2024 et 2025.

(Dépôt n° 1059-20231101)

Mme Roy, ministre de la Famille, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du Curateur public du Québec.

(Dépôt n° 1060-20231101)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 octobre 2023 par Mme Bogemans (Iberville) concernant le remboursement du Sémaglutide et du Tirzépatide pour la gestion du poids;

(Dépôt n° 1061-20231101)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 octobre 2023 par M. Bérubé (Matane-Matapédia) concernant l'interdiction de l'utilisation de dispositifs électroniques personnels dans les écoles.

(Dépôt n° 1062-20231101)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés, retire certains propos non parlementaires.

1^{er} novembre 2023

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé, M. Fortin (Pontiac), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les personnes immunosupprimées sont vulnérables en tout temps face aux bactéries, aux virus et à leurs variants;

QU'elle reconnaisse, dans une optique de solidarité et de respect envers ces personnes, qu'elle doit sensibiliser davantage la population aux enjeux vécus par les personnes en situation d'immunosuppression;

QU'elle envisage que soit instaurée une journée nationale des personnes immunosupprimées;

Qu'enfin, elle reconnaisse le « i » rouge incliné comme symbole officiel de prévention face aux personnes immunosupprimées, afin d'inviter les gens à conserver une distanciation sociale, lorsqu'ils voient une personne portant ce symbole.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Grandmont (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée souligne le 40^e anniversaire de l'Opération Nez rouge;

QU'elle reconnaisse l'importance de cet organisme sans but lucratif dans la prévention de la conduite avec les facultés affaiblies;

1^{er} novembre 2023

QU'elle reconnaisse que l'Opération Nez rouge a grandement contribué, au fil des ans, à faire de nos routes des lieux plus sécuritaires;

QU'elle souligne l'engagement indéfectible du gouvernement du Québec à titre de partenaire principal de l'Opération Nez rouge, depuis ses débuts;

Enfin, qu'elle remercie l'ensemble des bénévoles qui ont participé à l'Opération Nez rouge pendant ces quatre décennies.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Roberge, ministre de la Langue française, Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que depuis plus de 25 ans, le programme « Parlez-moi d'une langue! » permet à des centaines de conférenciers de rencontrer chaque année des dizaines de milliers d'étudiants dans les établissements d'enseignement collégial et universitaire ou d'éducation aux adultes afin de partager l'importance de la langue française et de réaffirmer le désir de parler, d'écrire et de vivre en français;

QU'elle souligne que ce programme permet de promouvoir et valoriser la qualité du français écrit et oral auprès des jeunes Québécois dans toutes nos régions;

QU'elle mette en relief que ce programme découle directement des priorités gouvernementales relatives à la politique linguistique visant à favoriser l'emploi de la langue française et à améliorer sa qualité dans tous les secteurs d'activité de la société québécoise;

1^{er} novembre 2023

QU'elle déclare que la poursuite de ce programme est éminemment souhaitable pour la protection et la promotion de la langue française au Québec ainsi que pour le partage et l'essor de la culture québécoise;

QU'enfin, elle demande au gouvernement du Québec de reconduire le financement du programme « Parlez-moi d'une langue! » sans plus attendre.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **150** en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Paradis (Jean-Talon), présente une motion concernant le conflit en Israël et en Palestine; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;

1^{er} novembre 2023

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi concernant l'expropriation.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 36, Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés aux opioïdes, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 36 est adopté.

À 11 h 35, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

1^{er} novembre 2023

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Rizqy (Saint-Laurent) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que les modifications proposées aux frais de scolarité des étudiants canadiens hors Québec auront pour effet de diminuer les retombées économiques générées par leur présence au Québec, de nuire au développement de certaines universités québécoises et de favoriser l'essor des universités ailleurs au Canada, notamment à Toronto;

QU'elle constate qu'aucune étude d'impact ne soutient cette décision et qu'il est hasardeux de prétendre comme le fait le gouvernement que cette mesure permettra de récupérer des sommes d'argent additionnelles pour financer le réseau universitaire;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de reculer sur cette mesure.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 19 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 53 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 18 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, Mme Rizqy (Saint-Laurent) retire certains propos non parlementaires.

1^{er} novembre 2023

Au début de son intervention, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose :

QUE la motion de la députée de Saint-Laurent soit amendée de la manière suivante :

Ajouter l'alinéa suivant à la suite du deuxième alinéa :

« QU'elle constate que la décision de 2018 de déréglementer les frais de scolarité des étudiants internationaux était une mauvaise politique publique; ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que les modifications proposées aux frais de scolarité des étudiants canadiens hors Québec auront pour effet de diminuer les retombées économiques générées par leur présence au Québec, de nuire au développement de certaines universités québécoises et de favoriser l'essor des universités ailleurs au Canada, notamment à Toronto;

QU'elle constate qu'aucune étude d'impact ne soutient cette décision et qu'il est hasardeux de prétendre comme le fait le gouvernement que cette mesure permettra de récupérer des sommes d'argent additionnelles pour financer le réseau universitaire;

QU'elle constate que la décision de 2018 de déréglementer les frais de scolarité des étudiants internationaux était une mauvaise politique publique;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de reculer sur cette mesure.

1^{er} novembre 2023

Puis, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose un deuxième amendement :

QUE la motion de la députée de Saint-Laurent soit amendée de la manière suivante :

Ajouter l'alinéa suivant à la suite du deuxième alinéa :

« QU'elle demande au gouvernement caquiste de réformer la méthode de financement des universités francophones et anglophones afin qu'elle corresponde au poids démographique respectif de chaque groupe; ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que les modifications proposées aux frais de scolarité des étudiants canadiens hors Québec auront pour effet de diminuer les retombées économiques générées par leur présence au Québec, de nuire au développement de certaines universités québécoises et de favoriser l'essor des universités ailleurs au Canada, notamment à Toronto;

QU'elle constate qu'aucune étude d'impact ne soutient cette décision et qu'il est hasardeux de prétendre comme le fait le gouvernement que cette mesure permettra de récupérer des sommes d'argent additionnelles pour financer le réseau universitaire;

QU'elle demande au gouvernement caquiste de réformer la méthode de financement des universités francophones et anglophones afin qu'elle corresponde au poids démographique respectif de chaque groupe;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de reculer sur cette mesure.

1^{er} novembre 2023

Enfin, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose un troisième amendement :

QUE la motion de la députée de Saint-Laurent soit amendée de la manière suivante :

Ajouter l'alinéa suivant à la suite du deuxième alinéa :

« QU'elle demande au gouvernement caquiste d'amorcer un rattrapage dans le financement des universités francophones dès le budget 2024-2025; ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que les modifications proposées aux frais de scolarité des étudiants canadiens hors Québec auront pour effet de diminuer les retombées économiques générées par leur présence au Québec, de nuire au développement de certaines universités québécoises et de favoriser l'essor des universités ailleurs au Canada, notamment à Toronto;

QU'elle constate qu'aucune étude d'impact ne soutient cette décision et qu'il est hasardeux de prétendre comme le fait le gouvernement que cette mesure permettra de récupérer des sommes d'argent additionnelles pour financer le réseau universitaire;

QU'elle demande au gouvernement caquiste d'amorcer un rattrapage dans le financement des universités francophones dès le budget 2024-2025;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de reculer sur cette mesure.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Rizqy (Saint-Laurent) et sur les motions d'amendement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), sous réserve de la permission de son auteur.

1^{er} novembre 2023

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) refuse les propositions d'amendement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 2 novembre 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 2 novembre 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

1^{er} novembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Roberge, ministre de la Langue française, Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 150)

POUR - 105

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)
Arseneau (PQ)	Ciccione (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (IND)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)